

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Lundi 22 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-deux avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, au « salon d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

15 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	22	1	21

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme BERGE Séverine, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme MARTIN Nathalie, M. BÉZIN Jean-Marc, M. CHATELAIN Jackie, M. CHOQUENET Vincent, M. COUTEAU Jean-Marie, M. COUVREUX Claude, M. DESUMEUR Alex, M. D'HIVER Gérard, M. DOGMAS Hasan, M. ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. NIVART Jean-Luc, M. ROUTIER Thierry, M. TORDEUX Pascal

Présents et non votants : M. HANSE François, M. MARCHAL Jean-Bernard

Pouvoir :

M. PHILIPON Vincent donne pouvoir à M. ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr LAUTIER Romain, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza

Le absents sont excusés

**Compte Administratif de l'exercice 2023 – Affectation du
Résultat et reprise du solde****Rapport****N°4**

Le Comité Syndical,

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'année 2023 qui présente un excédent de :

- 453 638.06 € en section de fonctionnement,
- 808 167.90 € en section d'investissement.

Considérant que le budget 2024 ne comporte pas, en prévision, de virement de la section d'exploitation (ligne 006) à la section d'investissement (ligne 005),
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024,

Décide sur proposition du Président, d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2023 d'un montant de 453 638.06 € au budget comme suit :

- Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 453 638.06 € euros.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical.

DELIBERATION

Le Comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2023 d'un montant de 453 638.06 euros au budget 2024 comme suit :
 - o Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 453 638.06 euros.

Vote :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 25 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Président

Olivier ENGLAND

